



Contrat Local de Santé du SUNDGAU

Avenant n° 1

- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- VU** le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.1434-10,
- VU** le décret n° 2010-514 du 18 mai 2010 relatif au Projet Régional de Santé,
- VU** l'avis de publication du 13 avril 2012 fixant le Projet Régional de Santé,
- VU** le Contrat Local de Santé signé le 05 janvier 2023,
- VU** la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015,

Le COPIL, réuni le 12 septembre 2023 affirme sa volonté de poursuivre le CLS 2023-2025, et propose que soient entérinés les changements suivants :

Article 1 : L'article 4 est ainsi modifié.

Article 4 : Le Territoire.

Les dispositions du présent contrat s'appliquent à l'ensemble du territoire et de la population des Communautés de Communes Sundgau et Sud Alsace Largue. A ce titre, le contrat sera désormais le Contrat Local de Santé du Sundgau.

Par ailleurs, l'annexe 2 correspond aux fiches actions, est ainsi modifié :

- Pour l'ensemble des fiches action, le territoire fait désormais référence à l'ensemble des communes faisant partie des Communautés de Communes Sundgau et Sud Alsace Largue ainsi qu'à leur population,
- Les Communautés de Communes Sundgau et Sud Alsace Largue sont identifiées comme co-porteuses pour les fiches action n° 4, 5, 6, 7, 10, 11, 15, 16, 17 et 19 en complément du portage de par la Ville d'Altkirch.

Article n° 2 : Les articles 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 ne sont pas modifiés.

A Altkirch, le

Nicolas JANDER,
Maire de la Commune d'Altkirch

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL,
Directrice Générale de l'Agence Régionale de
Santé Grand Est

Thierry QUEFFELEC,
Préfet du Haut-Rhin

Franck LEROY,
Président du Conseil Régional Grand Est

Sabine DREXLER,
Conseillère d'Alsace

Olivier KLEIN,
Recteur de l'Académie de Strasbourg

Christophe LAGADEC,
Directeur de la Caisse Primaire
De l'Assurance Maladie

Corinne KRENCKER,
Directrice du Groupe Hospitalier
de la Région Mulhousienne et Sud Alsace

Mutualité Santé Agricole

Régime Local de l'Assurance Maladie

PETR du Pays du Sundgau

Communautés de Communes Sundgau

Communautés de Communes
Sud Alsace Largue

Cécile de BOISSET,
Directrice – Pôle Sud Alsace
Groupe UGECAM Alsace